

CONDITIONS GENERALES

Jeunes Joueurs & Arrivants



Soft Air Club / CG JJA / Prés. / Hicks

Dans le cadre de ses engagements aux pratiques du soft air, le Soft Air Club, et en vertu de sa DC10 du 09.02.2008, met à disposition un encadrement aux "jeunes joueurs & arrivants".

Ces derniers sont tenus de respecter les conditions suivant:

- La section "Jeunes joueurs & Arrivants", est un organe encadré et parrainé par le Soft Air Club, l'inscription à cette section, est indépendante à celle du Soft Air Club au sens de ses statuts, et de sa DC07 24.02. 2007 – 09.02.2008.
- Les instructeurs ainsi que le Soft Air Club, se décharge de toutes responsabilités en cas d'accidents corporels, particulièrement due aux non respects des normes de sécurités d'usage ou établies par la section "Jeunes Joueurs & Arrivants", à défaut, les statuts et règlements du Soft Air Club, font foi sur tous litiges occasionnels ou autres dispositions relatif à la pratique du soft air.
- Les instructeurs étant bénévoles indépendants, ils se réservent le droit d'exclure toutes personnes présentes dans le cadre de la section "Jeunes Joueurs & Arrivants" et dont ils jugent le comportement déplacé ou agressif
- L'âge minimum à l'accès à la section "Jeunes Joueurs & Arrivants" est de 14 ans (Voir, "Fiche d'inscription"). Une décharge devra être signée par le parent (ou représentant légal). Les jeunes de moins de 16 ans doivent venir, au moins la première fois, accompagnés par un parent ou d'un représentant légal, (le grand frère de 17 ans n'est pas considéré).
- Tous joueurs (quel que soit son âges), désirent s'inscrire au Soft Air Club, devra passer au moins une matinée au sein de la section "Jeunes Joueurs & Arrivants", et ainsi obtenir leurs "Brevet" (Voir, *brevet*) indispensable à l'inscription au sein de l'association. Seuls les instructeurs sont habilités à le délivrer.
- La durée d'encadrement et d'instruction est indéterminées, seuls les instructeurs sont habilités à juger du perfectionnement (Voir, "Fiche d'évaluations") du joueur, et de fait à libérer l'engagement à l'instruction. Toutes personnes de moins de 16 ans, qui aura atteint un niveau d'instruction jugé suffisant, peut si il le désire continuer son perfectionnement au coté du staff instructeurs, il ne sera, alors, plus astreints aux frais d'encadrements.
- Une participation aux frais de gestion et d'encadrements de Frs 10.- (non remboursable) est demandée aux "Jeunes Joueurs & Arrivant" à chaque participation au sein de la section. Les billes sont mises à disposition dans le cadre de la section "Jeunes Joueurs & Arrivants" et ce lors de parties d'instruction. La section ou les instructeurs offrent la possibilité de stocker les répliques dans un local sécurisé appartenant au Soft Air Club, et de les restituer avant chaque rendez-vous (chaque fin de mois), ou sur demande. La section ou les instructeurs offrent la possibilité de mettre à disposition, des tenues et de louer (Frs 20.-) des répliques, au besoin, et sous réservations.
- Le port d'un masque facial est vivement conseiller, notamment pour les moins de 16 ans, les lunettes de sécurité sont soumis à l'approbation des instructeurs et sont obligatoire.
- Le terrain d'action de la section "Jeunes Joueurs & Arrivants" est mise à disposition par le Soft Air Club, et particulièrement celui de "Grandsivaz" (Voir, *plans d'accès*). La section "Jeunes Joueurs & Arrivants" est soumis aux mêmes conditions que l'association. La section et les instructeurs peuvent exercer sur d'autres terrains régionaux ou cantonaux, moyennant une affluence supérieure à cinq participants.
- Ces présentes "Conditions générales" sont à présenter dûment signé lors de la première participation, aucune considérations sera prise sans cette démarche.

Je certifie avoir pris connaissance et approuvé ces dites Conditions générales ci-dessus.

Nom: *

Prénom : *

Date:

Signature:

* Du représentant légal